


Numéro	DL230112-VT01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire	
Objet	Convention de partenariat entre la commune d'Illkirch-Graffenstaden et l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg (INSA Strasbourg) dans le cadre d'un atelier « Fabrique urbaine »	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 26 janvier 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le vingt-six janvier à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, STEINHART André, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur Hervé FRUH ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Monsieur Fabrice KIEHL ayant donné procuration à Madame Sandra DIDELOT
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Monsieur Cédric HERBEAULT ayant donné procuration à Madame Marie-Josée FRUH
- Monsieur Emmanuel BACHMANN ayant donné procuration à Madame Martine CASTELLON
- Monsieur Thomas LEVY ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation et affichage : 20 janvier 2023
Date de publication délibération : 27 janvier 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité : 27 janvier 2023

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20230126-DL230112-VT01-DE
Date de réception préfecture : 27/01/2023

Numéro	DL230112-VT01	1/2
Matière	8.4.Domains de compétences par thèmes - Aménagement du territoire	

III. ENVIRONNEMENT ET URBANISME

1. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN ET L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE STRASBOURG (INSA STRASBOURG) DANS LE CADRE D'UN ATELIER « FABRIQUE URBAINE »

L'INSA Strasbourg est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) dont les origines remontent à 1875, tenu au respect du principe de neutralité commerciale du service public de l'éducation.

Il a pour mission principale la formation initiale d'ingénieurs et d'architectes.

Les spécialités enseignées par l'INSA sont l'architecture, la topographie, le génie civil, la plasturgie, la mécatronique, le génie mécanique, le génie électrique, le génie climatique et énergétique.

Des enseignants du département architecture de l'INSA Strasbourg ont proposé à la commune d'Illkirch-Graffenstaden un partenariat dans le cadre d'un atelier intitulé « Fabrique urbaine » mené par des étudiants de 3^e année du cursus. La classe Ai3 travaille en effet sur le projet : « Entre deux eaux, entre deux villes ».

Le site proposé pour le projet annuel 2022-2023 concerne le Nord de la commune d'Illkirch-Graffenstaden autour du secteur dit « Baggersee » et de ses potentielles évolutions. Le périmètre de réflexion déborde assez largement le ban communal d'Illkirch-Graffenstaden pour questionner le barreau agricole et commercial étiré entre le couloir de l'Ill et la forêt rhénane, séparant aujourd'hui encore la ville agglomérée de sa couronne métropolitaine Sud (périmètre et questionnements détaillés dans le projet pédagogique, en annexe du projet de convention).

Le site fait aujourd'hui l'objet d'attentions et de pressions parfois contradictoires ; des évolutions sont amorcées ou attendues susceptibles de considérablement changer le regard et les usages de ce secteur : pacification de l'A35, extension du réseau de TC, évolution du centre commercial, fin de l'exploitation du Géric, nouvelle donne vivrière (projet de ferme urbaine), etc.

C'est l'évolution de l'ensemble de cet interstice composite que ce travail étudiant annuel se donne de questionner.

Compte tenu du travail amorcé en 2022 entre l'Eurométropole de Strasbourg et la commune d'Illkirch-Graffenstaden autour du devenir du Baggersee (ferme urbaine, cimetière, évolution du centre commercial Auchan, etc.), devant se poursuivre en 2023 par le démarrage d'une étude de préfiguration urbaine, il semblerait pertinent de répondre favorablement à cette proposition de partenariat entre la commune et l'INSA Strasbourg.

Ce travail étudiant devrait permettre de développer des visions à la fois originales et hétéroclites quant au devenir de ce secteur, susceptibles d'interroger, de faire réagir, voire de donner des idées aux décideurs comme aux citoyens.

Numéro	DL230112-VT01	2/2
Matière	8.4.Domains de compétences par thèmes - Aménagement du territoire	

L'INSA s'engage à travailler, à son initiative et sous sa responsabilité, sur le thème de projet suivant : « Entre deux eaux, entre deux villes », à respecter le planning annoncé à la commune de Illkirch-Graffenstaden, et à rendre à la commune les livrables suivants :

- Des présentations régulières de l'avancée du travail (au minimum entretien de lancement, présentation intermédiaire et présentation finale) ;
- Une documentation d'une sélection des rendus sous la forme d'un livret final de la collection « Fabrique urbaine » édité en fin d'étude ;
- Une présentation des meilleurs projets sous forme de fichiers informatiques exploitables par la collectivité pour d'éventuelles communications ;
- Une restitution synthétique et didactique du travail annuel permettant une présentation élargie aux équipes municipales et au public, sous la forme d'une présentation projetée (diaporama).

Une visibilité spécifique sera assurée à la commune via une valorisation sur les livrets édités.

De son côté, afin d'assurer la bonne réalisation de ce projet, la commune d'Illkirch-Graffenstaden s'engagerait à apporter un accompagnement thématique du travail aux élèves et aux enseignants, à faire bénéficier l'INSA d'un soutien sur place, et à valoriser et communiquer sur les travaux (en citant l'INSA Strasbourg) lors de toute publication ou manifestation sur le sujet.

La commune s'engagerait également à verser une participation financière à l'INSA Strasbourg d'un montant de 4000 euros, afin de contribuer à financer le projet pédagogique annuel construit autour de l'atelier de projet : participation aux frais d'éditions du livret final, sorties pédagogiques, voyage d'étude, etc.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe entre la Ville et l'INSA Strasbourg, ainsi que tout avenant relatif sans incidence financière pour la commune,**
- **de valider, dans ce cadre, le versement d'une participation financière de 4000 euros à l'INSA Strasbourg,**
- **d'inscrire au budget primitif 2023 les crédits nécessaires au versement de cette participation financière.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME



Convention de Partenariat

Commune de Illkirch-Graffenstaden – INSA Strasbourg

Entre

L'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg (ci-après dénommé « INSA STRASBOURG »),

Etablissement à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP),

N°SIRET : 196 727 671 00014 – code APE : 8542Z,

sis 24 boulevard de victoire – 67084 Strasbourg Cedex

représenté par son Directeur, **Romuald BONÉ**

Et

La Ville de Illkirch-Graffenstaden

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden,

Sise 181 route de Lyon 67400 Illkirch-Graffenstaden Cedex

Représentée par son Maire **Thibaud PHILIPPS**, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du [REDACTED],

ci-après désignées chacune individuellement « la PARTIE » et collectivement « les PARTIES »,

Préambule :

L'INSA STRASBOURG est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), tenu au respect du principe de neutralité commerciale du service public de l'Éducation.

Il a pour mission principale la formation initiale d'ingénieurs et d'architectes.

L'École a également pour mission :

- la formation continue d'ingénieurs, d'architectes et de cadres de l'industrie ;
- la préparation à d'autres diplômes d'enseignement supérieur ;
- la réalisation de travaux de recherche, d'études, d'essais et de développements ;
- la diffusion des connaissances correspondant à l'ensemble des missions de l'École ;
- la coopération avec des organismes publics ou privés, français ou étrangers ;
- l'insertion professionnelle.

Les spécialités par l'INSA sont l'architecture, la topographie, le génie civil, la plasturgie, la mécatronique, le génie mécanique, le génie électrique, le génie climatique et énergétique.



Le département concerné dans le partenariat est le **département architecture**. La classe concernée est la classe Ai3. Celle-ci travaille sur le projet annuel suivant : « *Entre deux eaux, entre deux villes* ».

Le site proposé pour le projet annuel concerne le Nord de la commune de Illkirch-Graffenstaden autour du secteur dit « Baggersee » et ses potentielles évolutions. Le périmètre de réflexion déborde assez largement le ban communal de Illkirch-Graffenstaden pour questionner le barreau agricole et commercial étiré entre couloir de l'Ill et forêt rhénane, séparant aujourd'hui encore la ville agglomérée de sa couronne métropolitaine Sud. (cf. projet pédagogique, périmètre et questionnements détaillés en annexe).

Le site fait aujourd'hui l'objet d'attentions et de pressions parfois contradictoires ; des évolutions sont amorcées ou attendues susceptibles de considérablement changer le regard et les usages de ce secteur : pacification de l'A35, extension du réseau de TC, évolution du centre commercial, fin d'exploitation du Géric, nouvelle donne vivrière, besoin de logements...

C'est l'évolution de l'ensemble de cet interstice composite que le travail étudiant annuel se donne de questionner.

Initié par l'INSA STRASBOURG, ce projet d'étude répond à un intérêt public communal, c'est pourquoi la commune de Illkirch-Graffenstaden a décidé de soutenir financièrement ce projet.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

Article 1 : Objet de la convention

La commune de Illkirch-Graffenstaden s'engage à apporter une aide financière à l'INSA STRASBOURG afin de contribuer à financer le projet pédagogique annuel construit autour de l'atelier de projet Ai3 : participation aux frais d'éditions, sorties pédagogiques, voyage d'étude...

Les actions faisant l'objet de la présente convention avec la commune de Illkirch-Graffenstaden, telles que décrites dans l'article 2, s'inscrivent également dans un cadre partenarial plus large avec L'Eurométropole de Strasbourg.

Article 2 : Définition des actions

L'INSA s'engage à travailler, à son initiative et sous sa responsabilité, sur le thème de projet suivant : « *Entre deux eaux, entre deux villes* ».

L'INSA s'engage à respecter le planning annoncé à la commune de Illkirch-Graffenstaden et à l'Eurométropole de Strasbourg.

L'INSA s'engage à rendre à la commune de illkirch-Graffenstaden les livrables suivants :

- Des présentations régulières de l'avancée du travail (au minimum entretien de lancement, présentation intermédiaire et présentation finale) ;



- Une documentation d'une sélection des rendus sous la forme d'un livret final de la collection « fabrique urbaine » édité en fin d'étude ;
- Une présentation des meilleurs projets sous forme de fichiers informatiques exploitables par les collectivités pour d'éventuelles communications ;
- Une restitution synthétique et didactique du travail annuel permettant une présentation élargie aux équipes municipales et au public, sous la forme d'une présentation projetée (diaporama).

Une visibilité spécifique sera assurée à la commune via une valorisation sur les livrets édités.

Afin d'assurer la bonne réalisation de ce projet d'étudiants, la commune de Illkirch-Graffenstaden s'engage à :

- Apporter un accompagnement thématique du travail aux élèves et enseignants (au minimum un entretien de lancement, présentation intermédiaire et présentation finale) ;
- Ce que l'INSA puisse bénéficier d'un soutien sur place (accompagnement, prises de contact) ;
- Valoriser et communiquer sur les travaux (en citant l'INSA STRASBOURG) lors de toute publication et manifestation sur le sujet.

En cas d'évolution défavorable de la situation sanitaire liée à la Covid 19, les parties se rencontreront afin d'adapter les conditions d'exécution de la présente convention.

La présente convention est exécutée par l'INSA, établissement d'enseignement supérieur, dans un cadre pédagogique. Par conséquent, son exécution constitue pour l'INSA une obligation de moyens en termes de contenu des livrables.

Article 3 : Accompagnement financier

Dans le cadre de la présente convention, la commune de Illkirch-Graffenstaden s'engage à financer à hauteur de quatre mille euros toute taxes comprises (**4000,00 euros TTC**) sur la durée de la convention, les actions citées dans l'article 2.

L'INSA facturera à la commune la participation financière après avoir réalisé son projet d'étude
A l'adresse suivante :

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden,

Sise 181 route de Lyon F-67400 Illkirch-Graffenstaden Cedex

Article 4 : Propriété intellectuelle

La commune de Schiltigheim obtient, lors de la remise du travail, le droit d'usage des résultats de chaque étude faisant l'objet de la / des présentation/s finale/s au même titre que les services de l'Eurométropole et sous réserve de leur accord.



Article 5 : Protection des données à caractère personnel

Les parties s'engagent à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

L'INSA a désigné un délégué à la protection des données, Monsieur Mathieu ABBOUD,

joignable à l'adresse suivante : dpo@insa-strasbourg.fr

Article 6 : Entrée en vigueur - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Elle est conclue pour la période du 30 Octobre 2022 au 30 Décembre 2023.

Article 7 : Accord à l'amiable

En cas de litige en lien avec la présente convention de projet, les signataires s'engagent à trouver prioritairement un accord à l'amiable. Après l'expiration d'un délai raisonnable (1 mois), l'absence de réponse des signataires à une proposition d'accord écrit des signatures du contrat sera considérée comme un consentement.

Article 7 : Juridiction compétente

Les signataires octroient irrévocablement leur consentement quant à la disposition suivante sur la juridiction compétente en cas de litige lié à la présente convention.

En cas de litige entre les contractants, le tribunal administratif compétent est celui de Strasbourg.

Fait en trois exemplaires à Strasbourg, le

INSA STRASBOURG

Le Directeur,

Commune de Illkirch-Graffenstaden

Le Maire,

Romuald BONÉ

Thibaud PHILIPPS



Atelier AI3 2022 / 20213

Entre deux eaux, entre deux villes

Annexe à la convention : projet pédagogique , périmètre et questionnaire



Présentation de l'atelier

L'atelier d'architecture de l'INSA STRASBOURG de troisième année s'inscrit dans une démarche continue sur l'ensemble des deux semestres de l'année universitaire. Au sein du cursus en architecture elle est dédiée à l'acquisition par chaque étudiant d'une démarche de projet de l'échelle urbaine à l'échelle architecturale. L'objectif pédagogique est d'établir un lien entre l'analyse d'un territoire urbain, la compréhension de la dynamique propre d'un site et la proposition architecturale qui est développée. Il s'agit aussi pour les étudiants d'aller au contact des acteurs à l'œuvre dans un territoire et de se mettre à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs attentes.

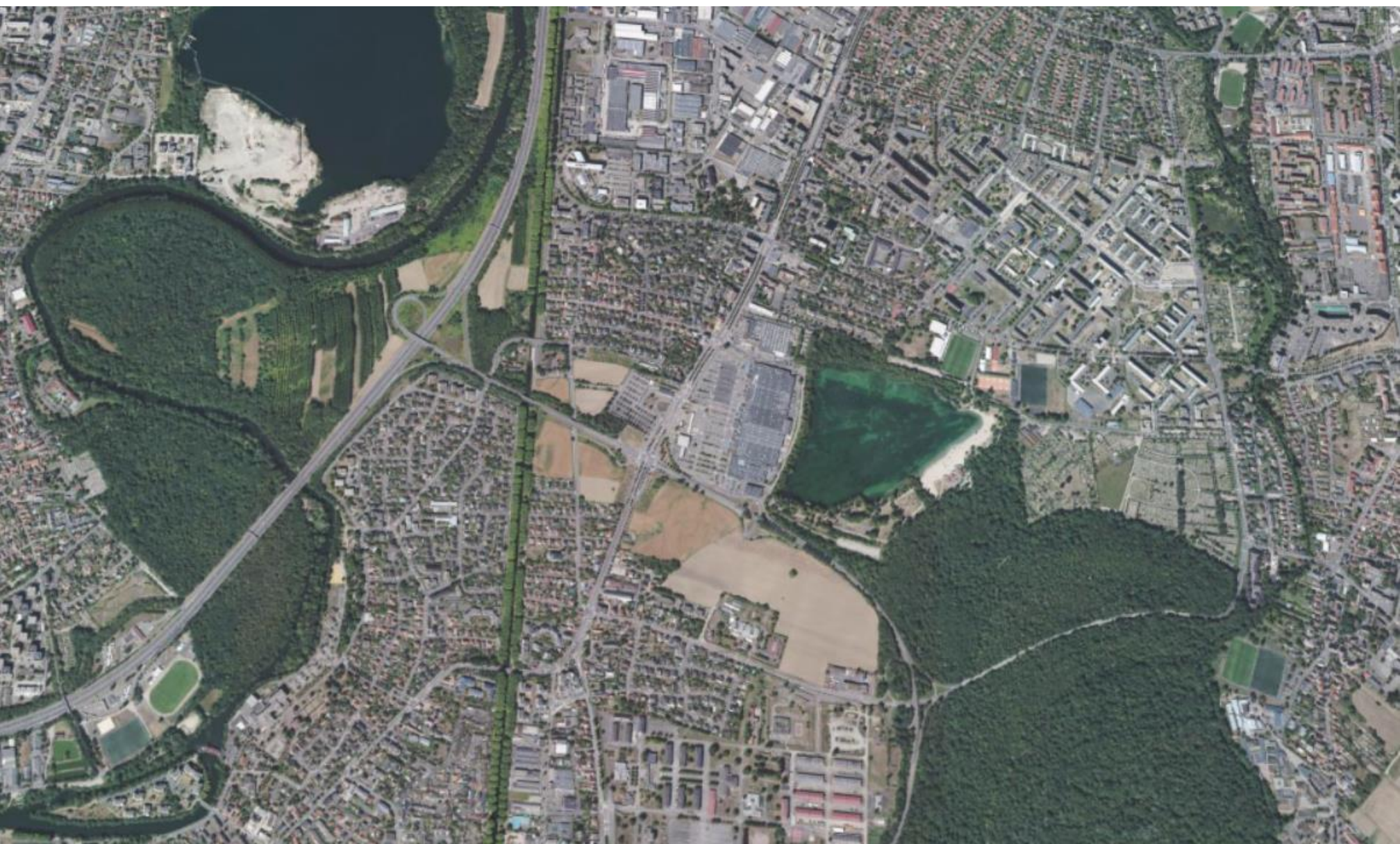
Cet atelier est centré sur la spécificité de l'école : l'intégration d'une forte interdisciplinarité dans la démarche de développement du projet. Les étudiants des départements génie climatique et énergétique sont intégrés aux équipes de conception et agissent en tant qu'expert dans leur domaine de compétence. Ces partenariats visent non seulement à préfigurer le processus professionnel, mais également à faire prendre conscience aux étudiants de chaque discipline, de la spécificité de leur domaine de compétence et de la nécessité des échanges avec de nombreux partenaires.

Le travail proposé sera organisé en phases successives permettant à chaque étudiant d'acquérir une connaissance solide du fonctionnement de l'agglomération, puis d'approfondir sa compréhension de l'organisation des franges schilikoises et du site. Des projets seront ensuite développés sur cette base analytique :

- **Stratégie urbaine** et master-plan à l'échelle du périmètre complet.
- Conception de nouveaux **quartiers** au sein de ce territoire.
- **Module paysage** : initiation à la lecture du paysage urbain et à la fabrique d'espaces publics. Attention fine portée aux enjeux de trames vertes et bleues...
- **Module sociologie** : initiation à la lecture critique des espaces publics et de leur appropriation.
- **Programmation et planification spatiale à l'échelle de l'îlot avec projet architectural de logements et d'équipement** (une attention particulière est portée sur la performance énergétique des propositions)

Ainsi, l'atelier permet l'imbrication de projets d'échelles différentes, de plus en plus détaillée, tout au long de l'année universitaire.

Périmètre

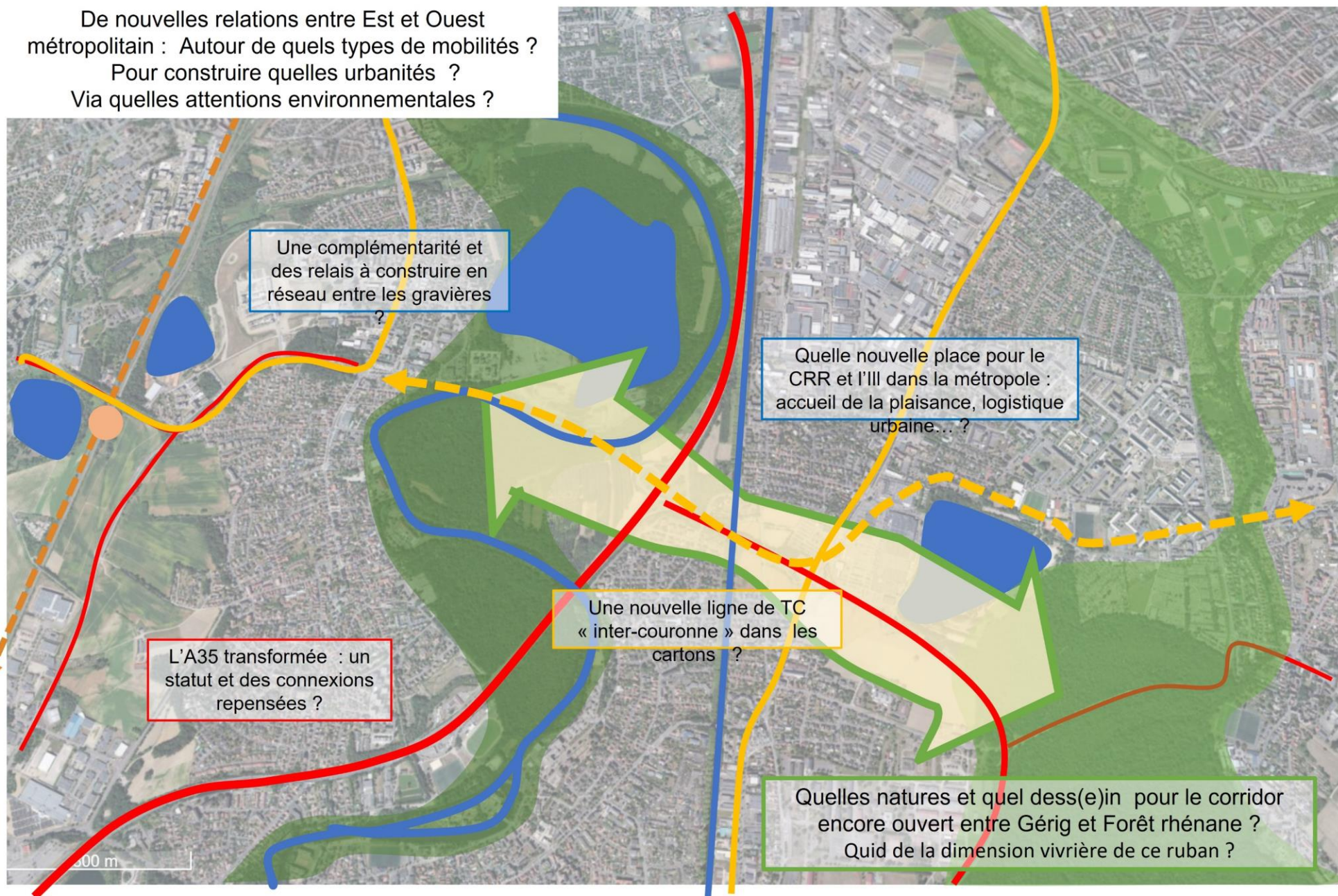


Objectifs pédagogiques

- Apprendre à mobiliser tous les outils de lecture de la ville pour bâtir un projet urbain dans toute ses dimensions : programmatiques, spatiales, procédurales...
- Se familiariser avec le jeu complexe d'acteurs croissant autour de l'aménagement d'un territoire via des échanges « en situation » avec une Maitrise d'Ouvrage et des personnes ressources.
- Acquérir des outils méthodologiques pour construire une stratégie de projet urbain et des outils de communication pour convaincre : bien saisir l'articulation diagnostic / enjeux / objectifs / solutions ; apprendre à la déployer sous forme d'argumentaire. Le projet urbain ne consiste pas à solutionner un programme mais à engager une vision.
- Maitriser les différentes échelles croisées d'un territoire et apprendre à « naviguer » de façon itérative entre les différentes dimensions de la ville : approche systémique et en réseau, lecture morphologique, reconnaissance des cadres de vie et des interrelations sociales, expérience sensible...
- Bien appréhender la diversité des formes et le juste dimensionnement des principaux constituants de la ville : type, nombre et taille des équipements et des espaces publics, forme et densité des quartiers d'habitats, physionomie de l'ossature viaire et des vecteurs de mobilité douce...
- S'initier à la programmation urbaine.
- Comprendre les grands attendus du développement durable à l'échelle de la ville.

Enjeux réticulaires

De nouvelles relations entre Est et Ouest
métropolitain : Autour de quels types de mobilités ?
Pour construire quelles urbanités ?
Via quelles attentions environnementales ?



Un « barreau » métropolitain stratégique : pour opérer quels liens ?

Enjeux urbains



Une mosaïque urbaine en manque de cohésion et de lisibilité : des quartiers à rassembler

Enjeux paysagers

